

DAJI/2020/Décision/Tarifs/12

Décision portant approbation du tarif d'inscription
au colloque « SFP »

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020
donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « 16^{ème} Congrès de la division plasmas de la société française de Physique » organisé par le Laboratoire de Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires – PIIM (UMR 7345 AMU-CNRS)

Ce colloque aura lieu du 08 au 10 juillet 2020 à Marseille

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

| | Hors Taxes | Toutes taxes Comprises |
|---------------------------|------------|------------------------|
| Académiques / Industriels | 250, 00 € | 300, 00 € |
| Etudiants avec logement | 175, 00 € | 210, 00 € |
| Etudiants sans logement | 125, 00 € | 150, 00 € |
| Exposants | 500, 00 € | 600, 00 € |
| Sponsors logos | 125, 00 € | 150, 00 € |
| Invités (limité à 20) | Gratuit | Gratuit |

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 28 février 2020

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

